



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Éducation routière”

Vendredi 18 août 2017 – 10h00 à 11h30

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Denis GIROU, directeur de la DEAL
- Jean-Marc TARRIEU, DEAL
- Joël IBOS, Pdt CNPA
- Jérôme PARCHANOWICZ, vice-Pdt CNPA
- Aïssatou CHAMBAUD, FCPE, collectif « Pou Lagwiyann dékolé »

En préambule, Monsieur LOOS rappelle le cadre de cette réunion, dont l’objectif est d’évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “éducation routière”, signé par la ministre des outre-mers, afin d’en suivre l’application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : maintien par la DEAL des effectifs poste pour poste

Les effectifs sont bien maintenus poste pour poste, et sont temporairement supérieurs au référentiel (2 inspecteurs sont en fin de carrière, leurs remplaçants sont déjà en poste). Les professionnels soulignent cependant la nécessité que les nouveaux inspecteurs aient les mêmes qualifications que leurs prédécesseurs (concernant en particulier les permis spéciaux), ce qui ne semble pas être le cas des derniers IPSR arrivés.

M. GIROU rappelle que des renforts saisonniers sont affectés en juin et en août pour remplacer les IPSR durant les congés, période où en Guyane les candidats sont plus nombreux.

M. IBOS précise que ces renforts s’apparentent plus à des remplacements qu’à de réels renforts en ce sens qu’ils servent à pallier l’absence des inspecteurs durant la période estivale et ne viennent pas compléter l’effectif existant.

- Versement des indemnités 2015-2016 dues aux membres des jurys BEPECASER

La plate-forme Chorus est bien saisie de cette dépense, mais tous les justificatifs n’ont pas été fournis par certains bénéficiaires pour effectuer le paiement global, d’un montant de 3384 Euro. Un rappel aux personnes concernées a été effectué par la DEAL et sera relayé.

- Lutte contre le travail illégal en matière d’auto-écoles

Le travail a bien été initié avec les services concernés dans le cadre du CODAF, comme convenu avec la DIECCTE. Concrètement, les demandes de signalements qui sont faites à la

profession sont perçues comme des mesures de délation, mais au moins deux structures sont déjà connues des services de police, et le CODAF saisi de ces dossiers. Volonté de poursuivre un travail collaboratif, qui devra aboutir à des résultats concrets afin d'assainir l'environnement professionnel.

- Équipements des centres d'examen du permis de conduire

1/ Vigile sur le centre d'examen : la dépense a été prise en charge par le ministère de l'intérieur en 2016 (PDASR). Pour reconduire cette dépense en 2017, il est demandé une étude de sécurité du site qui doit être effectuée par la gendarmerie nationale. La présence d'un vigile est une mesure (à supprimer) très justifiée en raison de l'insécurité du site et de la présence de consommateurs de stupéfiants, aussi les professionnels et l'exploitant mettront à disposition du référent gendarmerie toutes les informations dont ils ont connaissance pour lui permettre de livrer une étude de sécurité exhaustive. Le SGAR saisira sans délai le COMGEND pour demander à mener prioritairement cette étude dès la rentrée scolaire si possible (fait le 18/08).

2/ Projet de centre d'examen pérenne en concertation avec la profession : une réunion de validation est programmée en septembre avec tous les acteurs de la rénovation urbaine (mairie de Cayenne, CTG notamment) pour un projet localisé dans le secteur Floralies à CAYENNE.

3/ Abri pour le centre d'examen moto à Cabassou : l'appel d'offres a été lancé, un projet a été retenu et le budget accordé, il sera réalisé dans les semaines à venir en saison sèche (octobre a priori). Le CNPA signale le mauvais état de ce site ouvert, qui sert de dépôt sauvage d'ordures et de carcasses de véhicules : M. GIROU propose d'étudier la question de la pose d'un portail, en lien avec la profession pour la gestion du site.

- Mise en place d'une instance de concertation avec les professionnels en lieu et place de la CDSR

Proposition, validée, de réactiver le comité de concertation du service public de l'éducation routière et du permis de conduire (CSPERPC), instance élargie à d'autres services publics (notamment éducation nationale), en définissant un ordre du jour pour une réunion dès fin septembre. Mr GIROU enverra une proposition d'ordre du jour d'ici la mi-septembre.

- Questions diverses, hors accord thématique :

- Les professionnels s'inquiètent de la poursuite d'activité de deux sociétés sans agréments, qui continuent à présenter des candidats. La DEAL va étudier ces deux cas et mettre fin à ces agissements le cas échéant.

- Ils signalent également une détérioration dans leurs rapports avec le service référent à la DEAL (allongement des délais, difficultés à joindre leur correspondant, blocages dans la circulation des dossiers lorsqu'il y a des particularités ou des urgences). Ils dénoncent également des conditions inadaptées en Guyane dans les procédures de gestion postale des permis de conduire ainsi que dans les process de dématérialisation. Une réunion sera programmée rapidement par l'unité de la DEAL, avec l'ensemble des parties concernées, et des points réguliers avec les professionnels seront ensuite effectués.

- Le CNPA renouvelle sa demande d'accès à des statistiques relatives aux examens, notamment le taux de réussite par inspecteur. La DEAL a transmis les informations communicables au public et examinera la communicabilité des éléments demandés.

- Enfin, des précisions sont apportées sur l'association qui pilote une action d'auto-école sociale de Soula dans le cadre de la politique de la ville. Les professionnels demandent à l'État d'être très attentifs à la concurrence que leur apporte cette structure. Cette question pourra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CSPERPC.